

**RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 03 DECEMBRE 2018**

L'an deux mil dix-huit le 03 décembre , le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur JOUANIN André, Maire

PRESENTS: JOUANIN André, GIRAULT Edith, PRINCE Stéphane, FREBAULT Bénédicte , FROMENTEAU Cédric, PATKA Dominique, CHAMBELLON-MARTEN Josette

ABSENTS EXCUSES : LAURENT Jacques donne pouvoir à PRINCE Stéphane
LEGREZAUSE Alain et

Secrétaire de séance : CHAMBELLON-MARTEN Josette

Compte rendu affiché :

Le compte rendu de la réunion du précédent conseil est lu et approuvé par l'ensemble du Conseil Municipal, Monsieur JOUANIN André présente l'ordre du jour

Report en janvier de la présentation par la gendarmerie des voisins vigilants

ENTRETIEN TERRAIN MADAME DUCROUX

Le Conseil Municipal DECIDE DE DEMANDER à Madame DUCROUX une participation de 82.00€ pour l'entretien de son terrain pour l'année 2017.

ENTRETIEN TERRAIN COMMUNE DE MERY ES BOIS

Le Conseil Municipal DECIDE DE DEMANDER à la commune de MERY ES BOIS une participation pour l'année 2017 pour l'entretien et l'élagage de la route mitoyenne des Poteries aux Patrouillats pour un montant de 250.00€.

INDEMNITES COMPTABLE

Indemnité de conseil alloué aux comptables du trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux par décision de l'assemblée délibérante à chaque changement de comptable du trésor.

Le Conseil Municipal décide d'attribuer au receveur municipal, l'indemnité de conseil au taux de 100% et de lui accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires pour un montant de 30.49€.

TARIFS COMMUNAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents DECIDE DE NE PAS AUGMENTER LES TARIFS COMMUNAUX EN 2019

TARIFS LOCATION CENTRE SOCIOCULTUREL 2019

	EXTERIEURS ACHERES	HABITANTS ACHERES
GRANDE SALLE DE 6 H A 24 H	250,00 €	150,00€
GRANDE SALLE DE 24 H A 48 H	300,00€	200,00€
GRANDE SALLE MOINS DE 6 H Représentations diverses	80,00 €	50,00€
PETITE SALLE 1 JOUR	120,00 €	60,00 €
UNE SOMME DE CENT EUROS SERA DEMANDEE EN VERSEMENT D'ARRHES A LA RESERVATION ET DEDUITE DU MONTANT DE LA LOCATION		
CAUTION (A la remise des clés) FOURNIR UNE ATTESTATION D'ASSURANCE COUVRANT LES DOMMAGES LOCAUX.	500,00 €	500,00 €

A CES LOCATIONS S'AJOUTENT LES FRAIS DE CONSOMMATION D'ELECTRICITE A PARTIR DU

16 éme KILOWATTS AU PRIX FORFAITAIRE DE 0,25€ LE KW

ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE

GRANDE SALLE : GRATUITE PREMIERE MANIFESTATION
(Facturation de la consommation électrique)
50 € LES SUIVANTES + CONSOMMATION ELECTRIQUE

PETITE SALLE : gratuite pour les associations de la commune (facturation de la consommation électrique)

CONCESSION DANS LE CIMETIERE

CONCESSION 50 ANS : 220.00€

Pour des raisons de gestion du cimetière, lors de l'acquisition de la concession, la fosse devra être creusée et une cuve étanche posée. Si les travaux ne sont pas réalisés la concession sera déplacée.

Les nouvelles concessions ne sont accordées que pour les sépultures des personnes domiciliées dans la commune au moment du décès.

CAVEAU PROVISoire.

50€ par jour
Occupation limitée à trois jours.

SUBVENTION PEP 45

Subvention refusée

SUBVENTION COOPERATIVE SCOLAIRE

Le Conseil Municipal accorde une subvention de 500.00€ à la coopérative scolaire d'Achères pour l'année scolaire 2018-2019

SUBVENTION CLASSE DE NEIGE

990.00€ pour les 09 élèves d'Achères qui participeront à la classe de neige du samedi 02 février au vendredi 08 février 2018 à le Collet d'Alleverd(Isère) soit **110.00€** par élève.

QUESTIONS DIVERSES

- A compter du 1^{er} janvier 2019 : réforme de la gestion des listes électorales : mise en place des commissions de contrôle.
- Contribution au SDIS pour l'année 2019 : **10 880.00€**
- Monsieur FROMENTEAU demande si les collégiens peuvent fréquenter la garderie, monsieur JOUANIN André lui répond que oui dans les mêmes conditions que les élèves scolarisés en maternelle ou primaire.
- Evolution du site internet en cours
- 25 janvier : vœux de la municipalité

Copie certifiée conforme,
Achères, le 06/12/2018
Le Maire,
JOUANIN André

